



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield
Numéro du produit	RF00836C
Indications sur l'enregistrement REACH	C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document. Holt sont classés comme utilisateur en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Matériau d'étanchéité de carrosserie.
--------------------------	---------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com
Personne à contacter	Contact Email address: info@holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	FR - INRS Tél :+33 (0)1.45.42.59.59 24hrs
--------------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques	Aerosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 2 - H361f STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	R43. F+;R12. R52/53,R66,R67.
---	------------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	<p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H361f</p> <p>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p>
Mentions de mise en garde	<p>P201</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P302+P352</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313</p> <p>P362+P364</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.</p>
Contient	ACÉTATE DE N-BUTYLE, BUTANONE, ACÉTATE D'ÉTHYLE, COLOPHANE, Solvant naphta (pétrole) aromatique léger, Distillates (petroleum), C6 rich

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield

ACÉTATE DE N-BUTYLE		10-30%
Numéro CAS: 123-86-4		Numéro CE: 204-658-1
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226	R10 R66 R67	
STOT SE 3 - H336		
ACÉTATE D'ÉTHYLE		5-10%
Numéro CAS: 141-78-6		Numéro CE: 205-500-4
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 Xi;R36 R66 R67	
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		
BUTANONE		5-10%
Numéro CAS: 78-93-3		Numéro CE: 201-159-0
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 Xi;R36 R66 R67	
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		
BUTANE		5-10%
Numéro CAS: 106-97-8		Numéro CE: 203-448-7
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Gas 1 - H220	F+;R12	
Press. Gas		
Distillates (petroleum), C6 rich		1-5%
Numéro CAS: 93165-19-6		Numéro CE: 296-903-4
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	T;R48. Xn;R20,R65. Repr. Cat. 3;R62. Xi;R38. F;R11.	
Skin Irrit. 2 - H315	R52/53.	
Repr. 2 - H361f		
Aquatic Chronic 3 - H412		
Solvant naphta (pétrole) aromatique léger		1-5%
Numéro CAS: 64742-95-6		Numéro CE: 265-199-0
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226	Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53. R66,R67,R10.	
STOT SE 3 - H335, H336		
Aquatic Chronic 2 - H411		

Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield

COLOPHANE		1-5%
Numéro CAS: 8050-09-7		Numéro CE: 232-475-7
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Non classé.	R43	
XYLÈNE		1-5%
Numéro CAS: 1330-20-7		Numéro CE: 215-535-7
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 3 - H226	R10 Xn;R20/21 Xi;R38	
Skin Irrit. 2 - H315		
Acute Tox. 4 - H312		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Extrêmement inflammable. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Les contenants peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
-----------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield

Méthodes de nettoyage Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorb in vermiculite, dry sand or earth and place into containers.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Les personnes sensibles aux réactions allergiques ne devraient pas manipuler ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 150 ppm 710 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m³

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 400 ppm 1400 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

BUTANONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 600 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

XYLÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP, WEL 50 ppm(Sk), ppm 220 mg/m³(Sk), mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP, WEL 100 ppm(Sk), ppm 441 mg/m³(Sk), mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Eyewear complying with an approved standard should be worn if a risk assessment indicates eye contact is possible. Les protections suivantes devraient être portées: Chemical splash goggles or face shield.

Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield

Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Mesures d'hygiène	Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Odeur	Caractéristique.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.2% Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 10.9%
Densité relative	~0.839 @ °C

9.2. Autres informations

Volatilité	62.9%
Composé organique volatil	Ce produit contient au maximum 546.5 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable at normal ambient temperatures.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Heating may generate the following products: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO).
--	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	61 111,11
----------------------------	-----------

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm)	84 905,66
---------------------------------	-----------

ETA inhalation (vapeurs mg/l)	207,55
--------------------------------------	--------

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	28,3
---	------

Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield

Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité May cause long-term adverse effects in the aquatic environment.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet WGK : 2 (Germany)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Quantités Limitées

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Étiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
2008/47/EC aérosol directive Distributeurs (2008/47/EC)
VOC Directive - 2004/42/EC
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Classification de danger pour l'eau WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Date de révision 24/09/2015

Révision 3

Remplace la date 13/08/2013

Numéro de FDS 14289

Anti Gravel Coating White (UBS Spray Hell) AEROSOL /Synthetic resin overpaint undershield

Phrases de risque dans leur intégralité	R10 Inflammable.
	R11 Facilement inflammable.
	R12 Extrêmement inflammable.
	R20
	R20/21 Harmful by inhalation and in contact with skin.
	R36 Irritant pour les yeux.
	R37
	R38
	R43 May cause sensitisation by skin contact.
	R48
	R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R52/53 Harmful to aquatic organisms, may cause long-term adverse effects in the aquatic environment.
	R62
	R65
	R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	Mentions de danger dans leur intégralité
H222 Aérosol extrêmement inflammable.	
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.	
H226 Liquide et vapeurs inflammables.	
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H312	
H315 Provoque une irritation cutanée.	
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
H332 Nocif par inhalation.	
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H361f	
H411	
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.